



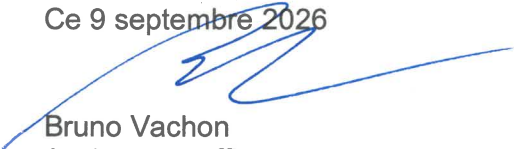
AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 523-2026
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le *Règlement n° 523-2026 (Règlement modifiant le Règlement général no 430-2021 afin d'instituer un régime de vignettes)* était adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2026.

L'objet du *Règlement n° 523-2026* est de modifier le *Règlement général # 430-2021* de la Ville de Windsor afin d'y prévoir un régime de vignettes de stationnement permettant à certains véhicules de bénéficier d'une autorisation ou d'une exception dans les zones identifiées par une signalisation municipale.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 9 septembre 2026



Bruno Vachon
Assistant-greffier

Certificat de publication

Je, Bruno Vachon, assistant-greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 9 septembre 2026, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 9 septembre 2026



Bruno Vachon
Assistant-greffier